

PARS LES ROMILLY

Bulletin municipal n°63 - janvier 2026



SOMMAIRE

- ★ Le mot de la Maire Page 03
- ★ Point sur l'achèvement des travaux de l'école Pages 04-07
- ★ Plantation arbre laïcité et porte ouverte école Pages 08-09
- ★ Du côté de la CCPRS Pages 10-11
- ★ La parole aux associations Pages 12-17
- ★ Spectacle de Noël pour les enfants Pages 18-19
- ★ Spectacle de la garderie périscolaire Pages 20-22
- ★ Vie Communale Page 23
- ★ Informations diverses Pages 24-27
- ★ Informations pratiques Pages 28-38
- ★ Coupon-Réponse (Facultatif) Page 39

MAIRIE

**73, RUE NATIONALE
10100 PARS LES ROMILLY**

03.25.24.85.15

Adresse du Site officiel de Pars les Romilly :
<https://www.parslesromilly.fr>

Adresse Mail officielle de la Mairie :
ville.parslesromilly@orange.fr

*Directrice de la Publication et
Responsable de la Rédaction :
Marianne JOLY*

*Responsables de la mise en page :
Swannie SIMETTE et Sabrina GONZALEZ*

RETRouvez NOUS SUR :



Facebook : Commune de Pars-lès-Romilly



Maelis : Application mobile
(Apple store et Google Play)

Sur PC : <https://maelis.info/app/home>



SITE INTERNET : www.parslesromilly.fr

LE MOT DE LA MAIRE

Madame, Monsieur,

Ce bulletin est le dernier de la mandature municipale puisque de nouvelles élections auront lieu les 15 et 22 mars 2026 pour désigner un nouveau conseil municipal et les représentants à la Communauté de Communes des Portes de Romilly.

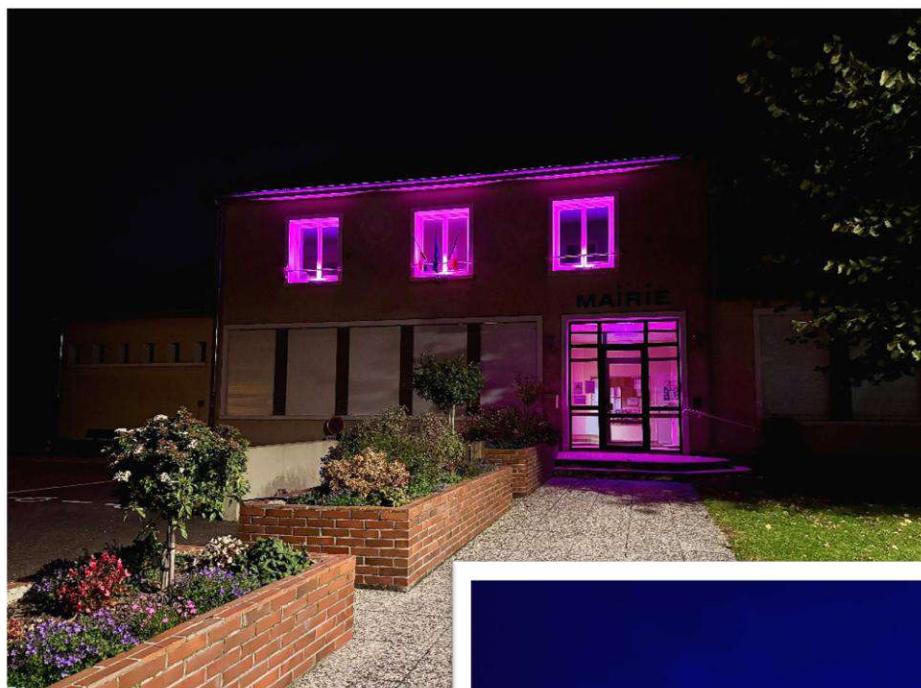
Conformément à l'article L.52-1 du code électoral, le devoir de réserve de la période préélectorale impose aux élus un strict respect de la neutralité des propos.

Ce bulletin municipal se veut donc informatif avec un tour d'horizon des évènements passés ces derniers mois.

Au-delà de ces quelques mots, je vous souhaite une très bonne nouvelle année.

Bien cordialement,

Marianne Joly



**NOVEMBRE
BLEU**



POINT SUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

❖ Projet achevé :

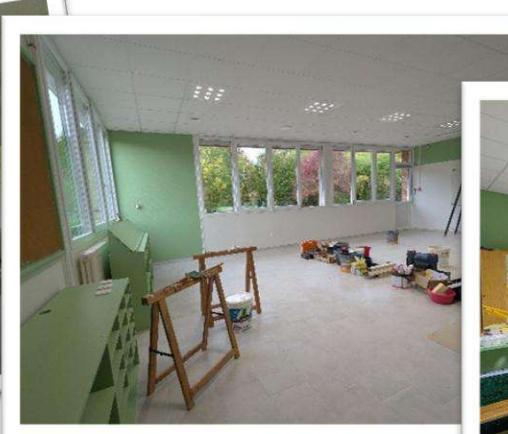
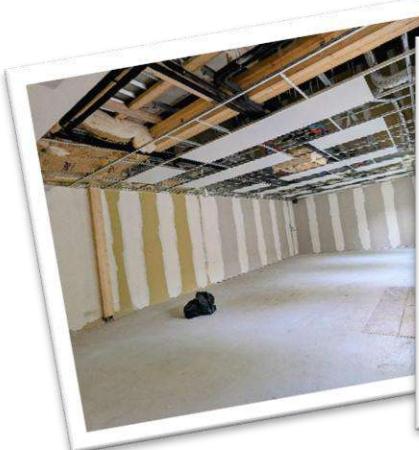
❖ Réaménagement de l'école :

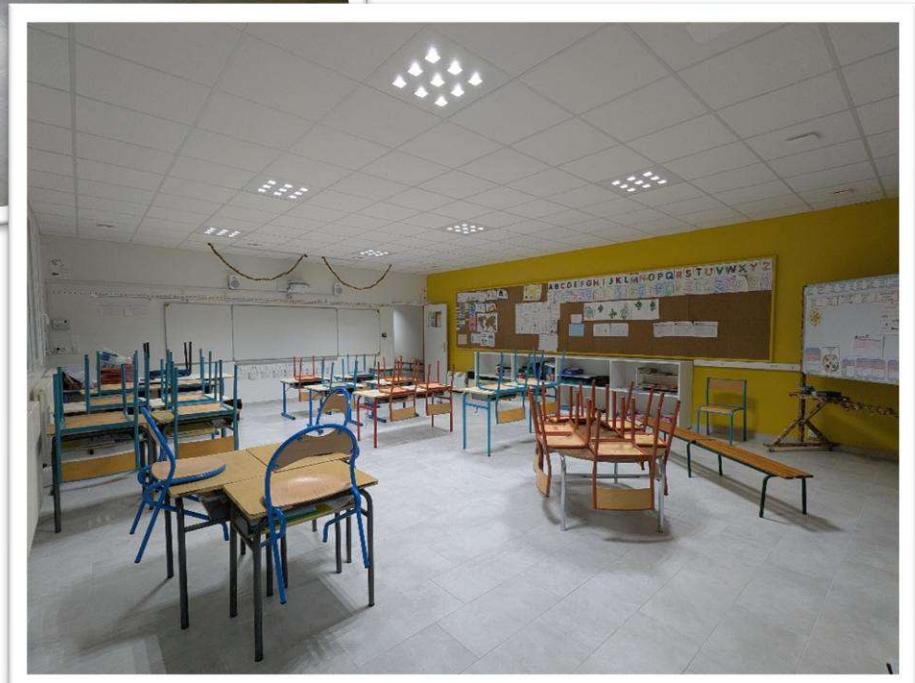
Dans le précédent bulletin municipal n°60 de juin 2024, nous vous informions de la construction d'une classe élémentaire et d'un préau, ainsi que l'agrandissement de la salle de restauration et du réaménagement d'une salle périscolaire. **Les travaux sont désormais achevés depuis novembre 2025.**



❖ Retour en photos des étapes du chantier :



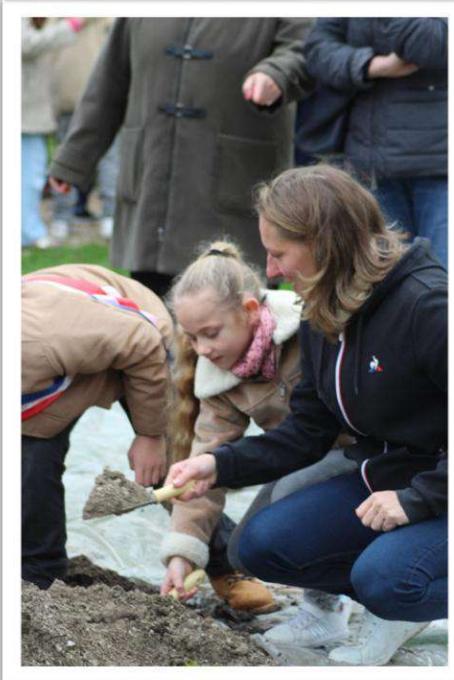


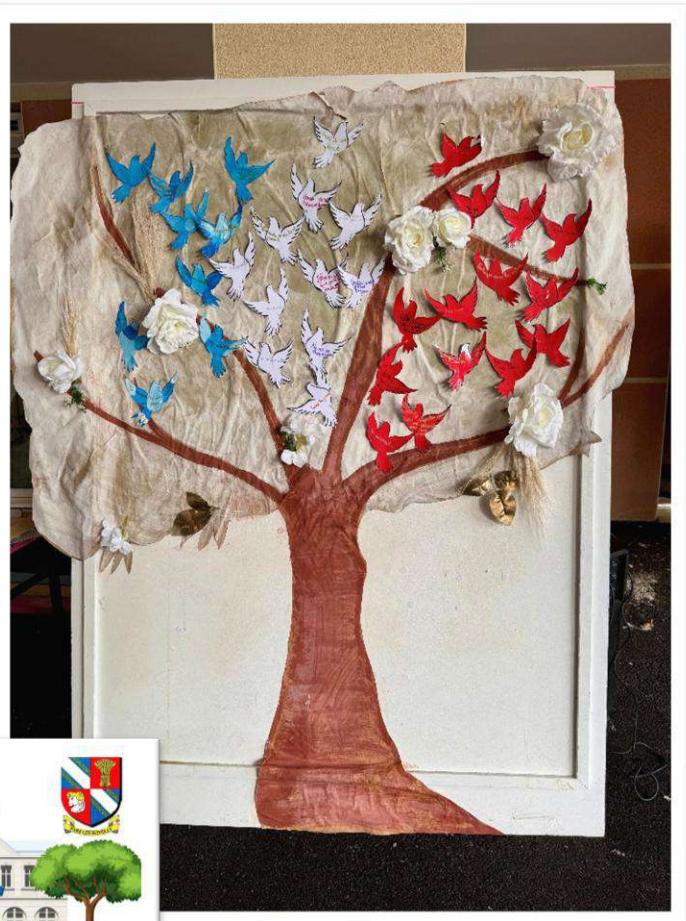


PORTE OUVERTE ECOLE ET PLANTATION ARBRE LAÏCITE

Le samedi 6 décembre 2025, les habitants ont été conviés à la plantation de l'arbre de la laïcité et à une porte ouverte de l'école afin de découvrir l'agrandissement des locaux, achevé à la rentrée de la Toussaint.

Les enfants ont ensuite découvert le Banc de l'Amitié, un projet issu d'une décision du Conseil Municipal Enfants.





La matinée a également été rythmée par une démonstration musicale des élèves participant au dispositif « Orchestre à l'école ». Cette belle matinée conviviale a rencontré un vif succès.



DU CÔTÉ DE LA CCPRS

★ Projet intercommunal vidéoprotection



Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité de tous, le Conseil municipal a approuvé par délibération n°2025.42, la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Pars-lès-Romilly.

Pourquoi installer des caméras ?

Ce dispositif a pour objectif de prévenir les actes de délinquance, de protéger les bâtiments communaux et les espaces publics, et d'aider à l'identification des auteurs d'infractions lorsque des faits se produisent. Il contribue également à la sécurité des personnes, au respect de l'ordre public et à la prévention de comportements à risque.

Où seront installées les caméras ?

Les caméras seront implantées sur des bâtiments et sites publics stratégiques définis par les élus.

Qui gère le dispositif ?

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) assurera l'acquisition, l'installation, le financement et l'entretien du matériel. La commune n'aura donc pas à supporter ces coûts. Le Maire, dans le cadre de ses missions de sécurité publique, sera habilité à visionner les images enregistrées, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Comment les images seront-elles traitées ?

Les images seront centralisées via le Syndicat Numérique de l'Aube, dont la commune a adhéré par délibération n°2025_017, garantissant une gestion sécurisée des données et une optimisation des coûts techniques. L'accès aux images sera strictement encadré et réservé aux autorités compétentes.

★ Evolution de la population de la CCPRS en 2025 et 2026

Chiffres INSEE 2025 (pour Pop° 2022)			
	Pop° municipale	Pop° à part	Pop° totale
Maizières	1 521	32	1 553
Pars	834	10	844
Romilly	14 751	289	15 040
Saint-Hilaire	339	9	348
Gélannes	704	8	712
Crancey	697	12	709
TOTAL	18 846	360	19 206

Chiffres INSEE 2026 (pour Pop° 2023)		
	Pop° municipale	Pop° à part
	1 528	32
	845	10
	14 959	272
	331	9
	694	8
	691	12
	19 048	343
		19 391

EVOLUTION pop municipale	EVOLUTION pop totale
7	7
11	11
208	191
-8	-8
-10	-10
-6	-6
202	185

POPULATION TOTALE de la CCPRS

Au 1^{er} janvier 2026 : 19 391 habitants

★ Mobilité solidaire



La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et Familles Rurales de l'Aube ont mis en place un nouveau dispositif de transport à la demande pour faciliter vos déplacements du quotidien.

Ce service est accessible à tous et vous permet de vous rendre à un rendez-vous administratif ou médical, faire vos courses, assister à un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

Vous pouvez également l'utiliser pour rendre visite à un proche, prendre le train, rejoindre votre club de loisirs ou participer à un évènement culturel.

Le dispositif repose sur la solidarité locale : des bénévoles assurent les trajets et contribuent ainsi à renforcer le lien social sur le territoire.

Les bénévoles inscrits au dispositif bénéficient d'une indemnisation de leurs frais de déplacement par Familles Rurales de l'Aube.

Renseignements du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 06 84 20 15 11

Les articles des associations sont reproduits fidèlement selon la rédaction de leurs auteurs.



L'Association **BIEN ÊTRE À PARS**
propose plusieurs activités
à l'Espace des Tilleuls
de Pars les Romilly



Marche Nordique «débutants»

le mardi à 9h
avec **JOSIANE**



Pilates

le mardi de 17h30 à 18h15
avec **MADISON**



Danse Country

le mercredi de 19h à 20h
avec **JOSIANE**



Yoga

le jeudi de 17h15 à 18h
avec **MADISON**

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler

Madison au 07 49 07 09 10

Josiane au 06 72 55 40 47

et au 06 37 10 47 52

Venez voir sur place la bonne ambiance qui existe lors de nos séances.





Pars les Romilly

Le 14 Juillet, Le Club Diamant 3, sous la baguette de Janine et de Jean, a animé un concours primé de belote et des jeux.

Le jeudi 16 octobre, nous avons lancé pour la deuxième fois les « **repas partagés** ». Ainsi les cuisinières et les cuisiniers ont montré tout leur talent pour nous régaler. Voyez quelques belles présentations qui donnent envie de déguster ces beaux et bons plats



Le mardi après-midi, Danièle entraîne nos artistes à faire de l'**Impression** sur papier ou tissus



Nous vous donnons Rendez-vous le **jeudi de 13h30 à 17h30** dans la salle des Associations à l'Espace des Tilleuls pour jouer et pour goûter, dans une ambiance conviviale.

Nos rencontres du jeudi après-midi nous permettent de jouer à la belote, au tarot et à des jeux de société. Les jeux sont interrompus pour déguster la pâtisserie qui a été choisie par Marie-France ou Eliane.

Nous sommes 39 adhérents et nous venons d'accueillir Jany et Claude.

Le bureau et tous les membres du club seront heureux d'accueillir tout nouvel adhérent.

Vous pouvez appeler Janine au 06 22 31 67 37 ou nous envoyer un message sur l'e-mail clubdiamant3@gmail.com

Jean-Paul

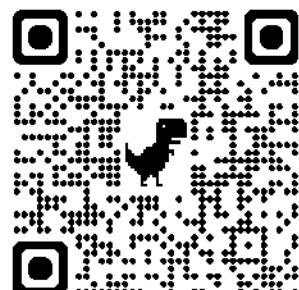


Quelle **belle année 2025** pour Aube Photo Passion ! Partis à **7 membres** en 2024, nous sommes aujourd’hui **14** grâce aux dernières inscriptions. Belle année également car notre **exposition** a fait l’objet de **beaucoup d’attentions** de votre part et aussi de **retours positifs** qui nous ont **touchés**. Elle a également été l’occasion de réunir les présidents des associations de Pars-lès-Romilly lors du traditionnel vernissage.

Votre curiosité a permis des **échanges** très **riches** autour de nos **Diptyques et Reflets** et c’est précisément ce que nous attendons : **partager notre passion** ! Alors un grand **MERCI** à vous pour votre présence auprès de nous.



Le jeu basé sur la reconstitution de diptyques a également été **très apprécié**. Afin que vous ne soyez pas sur votre faim, nous avons ouvert des **pages** sur **Facebook** et **Instagram** sur lesquelles nous vous donnons les **résultats du jeu**, bien entendu, en images... Elles vous aident à **nous connaître** un peu plus et vous permettront par la même occasion de **suivre notre actualité** régulièrement.



Le **gagnant du jeu**, après contrôle de l'exactitude des réponses et tirage au sort, est **Nathan**. La photo qu'il a choisie est **l'aurore boréale** dont Vincent est l'auteur.



Ces beaux moments nous donnent envie de continuer et de vous proposer, naturellement, une nouvelle **exposition pour 2026**.

Les sujets sont choisis, certains membres ont d'ores et déjà beaucoup travaillé, d'autres sont encore à la phase d'appropriation. Mais **l'entraide** est de mise et grâce à elle, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Elle a fait ses preuves pour l'exposition de cette année, et elle permet à chacun de grandir dans sa pratique.

Pour cette nouvelle année qui s'ouvre, nous vous présentons nos **meilleurs vœux**.



Le club Aube Photo Passion

Société de Chasse

Pars Iès Romilly

Je tiens tout d'abord à revenir sur la brocante qui s'est déroulée le 7 Septembre dernier.

Nous avons eu comme toujours jusqu'à maintenant du beau temps. Le nombre d'exposants était en légère augmentation et de nombreux visiteurs se sont pressés dès le matin le long des stands. Tout ceci dans une bonne ambiance, ce qui fait de Pars une brocante appréciée dans la région.

La buvette/restauration était toujours tenue par l'Association « Le Coeur des Iles », merci à eux d'avoir assuré cette prestation.

Merci encore aux chasseurs et à quelques personnes bénévoles qui ont oeuvré pour les diverses tâches : implantation, accueil et placement des brocanteurs, et nettoyage des rues.

Merci à la Commune pour le prêt de la salle des fêtes, ce qui nous permet d'avoir des WC à disposition.

Alors rendez-vous le Dimanche 6 Septembre 2026 pour notre prochaine brocante.

Le nombre de chasseurs est en légère augmentation.

La présence de sangliers nous oblige à effectuer des battues, afin de préserver les cultures et de limiter la prolifération de ces animaux.

Nos meilleurs vœux à toutes et tous pour 2026.

Le Président, Daniel PROTAT



ASSOCIATION ACCORDS MAJEURS

Du côté du passé... et du présent avec Accords Majeurs



Emilien, Capucine, Marion aux côtés d'une professeure de Lunéville et de Patrick Messifet.

En 2016, il n'y a pas si longtemps, Patrick Messifet présentait à Lunéville des élèves au concours annuel de Lunéville en Lorraine, concours organisé par l'accordéon club de la Seille dirigé par Jean-Claude Mausoléo. Marion et Capucine évoluaient en jouant du synthétiseur et Emilien avec son accordéon. Les élèves étaient accompagnés de leur famille et préparaient tout au long de l'année leur concours. Depuis l'épidémie de COVID, ce sont plutôt les personnes retraitées qui reprennent des cours, parfois une passion un peu abandonnée pendant la carrière professionnelle et voyant la retraite arriver, c'est aussi pour elles l'occasion de reprendre le chemin des cours.

Patrick Messifet, professeur diplômé, donne des cours dans les locaux de l'association à Pars-lès-Romilly. Pour tous renseignements, contact 06 82 37 78 68.

SPECTACLE DE NOËL POUR LES ENFANTS

A l'approche de Noël, pop-corn et dessin animé : un moment magique pour les enfants !



★ À la salle des fêtes de Pars

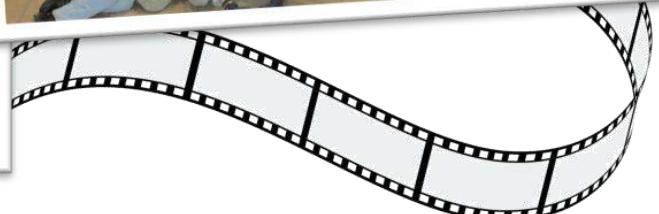
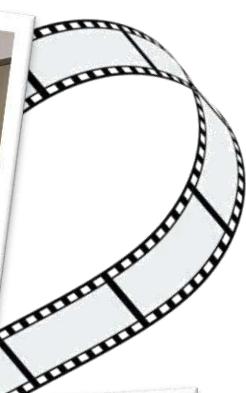
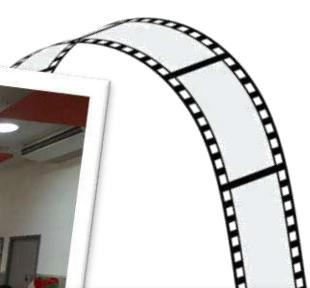
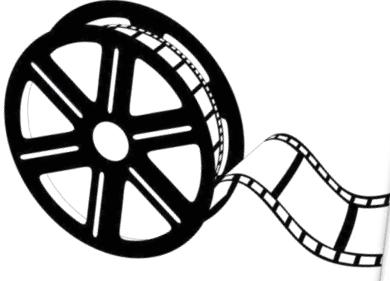
Mardi 16 décembre, la mairie a offert aux enfants de l'école une séance de cinéma directement à la salle des fêtes.

A cette occasion, un dessin animé a été projeté pour le plus grand plaisir des jeunes spectateurs. Le personnel communal a pleinement joué le jeu afin de recréer l'ambiance d'un véritable cinéma, contribuant ainsi à rendre l'expérience encore plus immersive pour les enfants.

Du pop-corn et un goûter ont également été offerts pour compléter ce moment convivial.

A l'issue de la projection, les enfants ont eu la surprise de la venue du Père Noël, suivie d'une séance photo avec lui, pour le plus grand bonheur des petits comme des grands.







SPECTACLE DE NOËL DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE



★ À la salle des fêtes de Pars

Le Vendredi 19 décembre, les enfants de la cantine / garderie ont invité le public à embarquer pour un merveilleux voyage autour du monde. Présenté et mis en scène par Jessica et Nicolas, agents d'animations, avec le précieux soutien du personnel communal, ce spectacle a plongé les spectateurs dans une immersion totale : billet d'embarquement en main, chacun a pris place comme à bord d'un avion. Tout au long du spectacle, les passages réguliers des hôtesses de l'air ont renforcé cette mise en scène originale et ludique. Chaque pays visité a été un véritable enchantement pour les yeux, mêlant couleurs, costumes et chorégraphies. Une aventure joyeuse, pleine d'humour et de sourires, qui a rencontré un succès total auprès du public.

La mairie remercie les enfants pour ce bon moment d'échange et de partage tout au long de la semaine et se félicite de l'implication, de la disponibilité, du professionnalisme et du dynamisme de l'ensemble du personnel communal plein de bienveillance pour le bon déroulement des animations.







↳ Présentation des nouveaux agents communaux -Interviews

★ Nicolas IZEROS



Issu d'une grande famille, j'ai toujours été en contact avec les enfants, ce qui m'a permis de créer facilement un lien avec eux. Un lien que j'adore et que je trouve très enrichissant dans mon métier d'agent d'animation. Mes missions consistent aussi à assurer la traversée des enfants aux heures d'entrée et sortie de l'école. Ces tâches requièrent de l'attention et de la vigilance, compétences que j'ai acquise lors de mes précédentes expériences. Je prends aussi beaucoup de plaisir à travailler en binôme avec Jessica.

★ Sabrina GONZALEZ

Après plusieurs années d'expérience dans le secrétariat dans le secteur privé, exercées à mi-temps afin de concilier vie professionnelle et familiale, j'ai entrepris en 2023 une reconversion professionnelle. Celle-ci m'a permis d'intégrer la fonction de secrétaire de mairie en intérim, au sein de différentes communes. Fin 2024, j'ai eu l'opportunité de travailler à la mairie de Pars-lès-Romilly. Convaincue par la diversité des missions, l'ambiance de travail et la qualité de l'équipe, j'ai choisi de m'y investir durablement.



↳ Bonne retraite Maryline !

C'est au cours d'un rendez-vous privé autant joyeux qu'émouvant que Maryline, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, a été mise à l'honneur pour son départ en retraite après 24 années passées dans notre mairie.

Au cours de son service au sein de plusieurs collectivités territoriales commencé le 1^{er} juin 1985, elle a ainsi collaboré avec 6 maires.



INFORMATIONS DIVERSES

⌚ Cérémonie du 11 novembre 2025

Elle s'est déroulée à 11 heures avec la participation d'enfants du village et de la population. Les élèves accompagnés par leur enseignante et le directeur de l'école ont lu des extraits de lettres de poilus.



⌚ Festivités de fin d'année pour les aînés fin 2025

Le traditionnel déjeuner du 11 novembre, rassemblant les aînés dans la salle des fêtes du village, s'est déroulé dans une atmosphère conviviale. Une soixantaine de personnes y a participé. Cette journée festive était animée musicalement par Richart Renaut et sa chanteuse et le déjeuner préparé par la société Lenouvel de Romilly sur Seine.



Le Maire ainsi que les membres des œuvres sociales sont heureux de partager avec vous ce moment de convivialité et vous souhaitent un excellent déjeuner.





Les doyens du repas : **Madame Juliette Grelet** a reçu un bouquet de fleurs et **Messieurs Germain Benoit et Jean Feuillette**, chacun une bouteille de champagne, remis par la municipalité.

Les doyens du village non présents à cette journée se sont aussi vus remettre des fleurs (pour **Madame Rolande Gillet**) et une bouteille de champagne (pour **Monsieur Bernard Guyot**).



Par ailleurs, une centaine de colis a aussi été distribuée en fin d'année aux autres aînés du village au cours du mois de décembre.

Comme chaque année, les élèves de l'école « Les Petits Pariens » ont apporté leur contribution par une décoration des menus du déjeuner du 11 novembre. **NOUS LES EN REMERCIONS.**



↳ Info piscine 2026



Comme chaque année, les enfants iront la piscine de Romilly-sur-Seine du 09 mars 2026 au 10 avril 2026 pour les classes de CP – CE2-CM1-CM2 et du 8 juin au 19 juin pour la classe de GS-CE1.

Afin de faciliter l'organisation et de garantir l'accès de tous les enfants à ces séances, le transport en bus est intégralement pris en charge par la commune, **soit 1 638 € TTC** pour toutes les séances 2026.

↳ Rappel Tarifs Cantine et garderie périscolaire :

Les tarifs pour le repas de la cantine et pour la garderie périscolaire restent inchangés depuis 2015 pour la cantine et depuis 2019 pour la garderie, soit **4,90 €** le repas et **18 € par mois** le forfait mensuel, quel que soit le nombre de jours de fréquentation.

↳ Vœux du Maire :



Vendredi 30 Janvier 2026 18h30

L'inscription se fait par retour du coupon-réponse qui se trouve en fin de bulletin.

↳ Dénomination de la salle des fêtes



Lors du dernier bulletin communal n°61 de janvier 2025, nous vous avions proposé de participer à la réflexion autour de la dénomination de la salle des fêtes, grâce à un coupon-réponse.

Nous remercions sincèrement les habitants qui ont pris le temps de nous faire parvenir leurs idées

et suggestions. Après l'étude des propositions reçues, le conseil municipal, réuni le 7 juillet 2025, a officiellement acté le nom de « **Grange aux Fêtes** », pour rappeler l'origine de ce bâtiment qui était autrefois une grange agricole.



↳ Info élection municipale :



REpublique FRANÇAISE Vie publique

INSTITUTIONS FRANÇAISES

Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?

Vote blanc

- Une enveloppe vide
- Un bulletin vierge dans l'enveloppe

Vote nul

- Un bulletin sans enveloppe
- Un bulletin non réglementaire
- Un bulletin annoté
- Un bulletin déchiré

Vote

Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

INFOS PRATIQUES

⌚ Défibrillateur

Bon à savoir :

Pour rappel, le défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé sur la façade de la salle des fêtes, côté Mairie.



C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque et contribue à augmenter significativement les chances de survie. Toute personne, même non médecin, est habilité à utiliser le DAE.

Afin que le geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible aussitôt l'alerte passée en attendant l'arrivée des secours, des électrodes doivent être placées par l'utilisateur sur la peau du patient. Procédant automatiquement au diagnostic de l'activité du cœur, l'appareil permet de délivrer un choc électrique par compression thoracique s'il détecte un rythme cardiaque anormal.

⌚ Distribution des bouteilles d'eau pour les personnes fragiles

Calendrier de distribution :



31 janvier 2026 - 14 mars 2026

(Sous réserve d'une teneur en nitrate supérieure à 50mg/L)

⌚ Panneau d'expression libre



Un panneau a été mis en place rue du château d'Eau, à l'entrée du cheminement situé derrière la salle polyvalente. Il permet à la population d'y déposer des informations. Les panneaux de libre-expression sont un élément important de la vie démocratique et permettent d'éviter l'affichage sauvage.

↳ Facture eau potable et assainissement collectif

En cas de difficultés de paiement ou pour payer les factures, nous vous invitons à prendre contact avec la Trésorerie. Si vous désirez mensualiser vos paiements à partir de 2026, vous devez contacter les services du SDDEA (Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube).

Ci-joint un document d'information à toutes fins que vous jugerez



Jusqu'au 31 décembre de l'année en cours,

souscrivez un contrat de mensualisation Eau Potable et/ou Assainissement Collectif

pour l'année suivante
via l'Agence en ligne ouverte 24h/24, 7j/7 sur www.sddea.fr « Espace Usagers »

LES AVANTAGES DE LA MENSUALISATION

MAÎTRISE DE VOTRE BUDGET
Connaître à l'avance la date et le montant prélevé sur votre compte bancaire vous permet de maîtriser votre budget en toute sérénité.

FACILITÉ
Vos mensualités sont automatiquement prélevées sur votre compte bancaire, vous n'avez plus rien à faire pour régler votre facture.

LISSEZ VOS DÉPENSES
Echelonnez vos paiements sur 9 mois (de février à septembre).
Le décompte vous est envoyé en décembre.

COMMENT SOUSCRIRE ?
Souscrivez directement sur internet via notre Agence en ligne
Accessible 24h/24, 7j/7 notre Agence en Ligne est à votre disposition. Pour cela vous pouvez vous rendre sur : www.sddea.fr
cliquer sur l'onglet en haut à droite « Espace Usagers »
Si vous ne disposez pas encore d'un compte, **pensez à vous munir de votre facture lors de la création.**

UN SERVICE GRATUIT POUR TOUS NOS ABONNÉS
La mensualisation est accessible, sur simple demande, à l'ensemble des abonnés de la Régie du SDDEA.

↳ NOUVEAUX ARRIVANTS

Tous les nouveaux habitants sont invités à se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, de nombreuses informations sur la vie dans la commune leur seront délivrées.



Rentrée 2026/2027

Nous vous informons que les inscriptions des enfants pour la rentrée prochaine sont ouvertes !

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant sont invitées à venir retirer en mairie un dossier d'inscription.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 mars 2026.

>ATTENTION

au démarchage

FRAUDULEUX

⚡ Règles démarchage à Domicile

République Française

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/02/2020 à 09h10
Référence de l'AR : 010-211002720-20200226-2020_011-AR

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE PARS-LES-ROMILLY

ARRETE N° 2020/011



ARRETE REGLEMENTANT LE DEMARCHEAGE A DOMICILE ET L'ETABLISSEMENT DE CONTRATS HORS ETABLISSEMENT COMMERCIAL

Le Maire de Pars-les-Romilly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212 -1 et L 2212 -2 ;

Vu le Code de la consommation et notamment ses articles L 221-1 et L 221-29 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer sur le territoire communal, le démarchage à domicile et les démarches visant l'établissement de contrats de vente ou de prestation de services conclus en dehors d'un établissement commercial, et ce afin de garantir la tranquillité publique et la protection des personnes les plus vulnérables ;

ARRETE

Article 1 : Le démarchage à domicile et les démarches visant l'établissement de contrats de vente ou de prestation de services conclus en dehors d'un établissement commercial sont autorisés sur la commune de PARS LES ROMILLY selon les jours et horaires suivants :

- Lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h30

Article 2 : les démarches visées à l'articles 1 du présent arrêté sont strictement interdites en dehors des jours et des horaires définis.

Article 3 : Toute société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale qui démarché à domicile sur le territoire de la commune de PARS LES ROMILLY doit préalablement s'identifier auprès des services municipaux avant de commencer la prospection. Elle doit fournir le nombre des démarcheurs, leur nom et la période de démarchage.

Article 4 : Les services municipaux remettront à la société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale, une attestation précisant l'accord de la municipalité et les conditions spécifiques éventuelles liées à cette autorisation qui revêt un caractère temporaire. Toute société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale est tenue, de présenter cette autorisation à la demande des administrés ou des services municipaux ou de gendarmerie.

Article 5 : Madame le Maire de PARS LES ROMILLY et les services de la Gendarmerie de ROMILLY SUR SEINE sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 6 : le présent arrêté sera notifié à la population par voie d'affichage dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Romilly sur Seine
- Monsieur le Préfet du département de l'AUBE

A Pars-les-Romilly, le 26 février 2020

Le Maire,
Marianne JOLY



➤ Pour information le conseil municipal a pris un arrêté n°2020-011 le 26 février 2020 réglementant le démarchage à domicile et l'établissement de contrats hors établissement commercial.

➤ **Si vous recevez des démarcheurs, n'hésitez pas à leur demander le récépissé fourni par la mairie avant de leur OUVRIR.**



⚡ Petit rappel du code de la route

Pour la sécurité de tous, plusieurs rues et chemins ruraux ont été placés en sens interdit. Pour autant, l'utilisation de ces voies est constatée. Prendre un sens interdit est une infraction au Code de la route sanctionnée par une contravention de classe 4 avec une amende forfaitaire de 135 € (90€ minorée ou 375€ majorée selon le délai de paiement) et un retrait de 4 points au permis de conduire.

CIRCULER EN SENS INTERDIT

CONTRAVENTION CLASSE 4



**Amende
135€**



Minorée : 90€ | Majorée : 375€

**-4
Points**

<https://www.legipermis.com>



LegiPermis ■ ■
Sécurité Routière et Législation

STOP aux nuisances sonores !

**Jours et horaires
autorisés :**

Lundi au Samedi :

de 8h30 à 12 h

Et de

13h30 à 19 h 30

**Dimanche et
jours fériés :**



INTERDIT



BIENTÔT 16 ANS

Pensez au recensement citoyen !

C'est obligatoire.

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- **votre carte d'identité**
- **votre livret de famille**
- **un justificatif de domicile**

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Pour tout renseignement,
contactez la mairie au :

03.25.24.85.15



Le tri sélectif

Quelques précisions

Attention : il est recommandé de ne pas placer les paquets de chips et les opercules en aluminium des pots de yaourt, crème fraîche, compote ou crèmes desserts qui ne peuvent pas être recyclés et doivent repartir vers le circuit classique des ordures ménagères où ils seront brûlés ou enfouis.

■ Liste des recyclables acceptées dans les sacs jaunes

Tous les emballages se trient et sont donc à déposer dans votre sac jaune.

- **Les bouteilles et flacons en plastique** : aplatiser les bouteilles pour gagner de la place dans votre sac. Bien visser les bouchons sur les bouteilles afin qu'ils ne se détachent pas.
- **Les cartons** : ils se recyclent tous ! Les briques alimentaires, les suremballages en carton, les cartons à pizza, les boîtes à œufs en carton... Ils doivent être vides.
- **Les emballages métalliques et plastiques** : les suremballages, les sacs, les films, les conserves, les canettes, les barquettes...
- **Et aussi** : les berlingots, les pots de produits laitiers (yahourts, crème fraîche...), barquettes en polystyrène.





Calendrier de collecte

Déchets ménagers et recyclables - ZONE VIOLETTE

2026

Janvier

Je	1
Ve	2
Sa	3
Di	4
Lu	5
Ma	6
Me	7
Je	8
Ve	9
Sa	10
Di	11
Lu	12
Ma	13
Me	14
Je	15
Ve	16
Sa	17
Di	18
Lu	19
Ma	20
Me	21
Je	22
Ve	23
Sa	24
Di	25
Lu	26
Ma	27
Me	28
Je	29
Ve	30
Sa	31

Février

Di	1
Lu	2
Ma	3
Me	4
Je	5
Ve	6
Sa	7
Di	8
Lu	9
Ma	10
Me	11
Je	12
Ve	13
Sa	14
Di	15
Lu	16
Ma	17
Me	18
Je	19
Ve	20
Sa	21
Di	22
Lu	23
Ma	24
Me	25
Je	26
Ve	27
Sa	28
Di	29
Lu	30
Ma	31

Mars

Di	1
Lu	2
Ma	3
Me	4
Je	5
Ve	6
Sa	7
Di	8
Lu	9
Ma	10
Me	11
Je	12
Ve	13
Sa	14
Di	15
Lu	16
Ma	17
Me	18
Je	19
Ve	20
Sa	21
Di	22
Lu	23
Ma	24
Me	25
Je	26
Ve	27
Sa	28
Di	29
Lu	30
Ma	31

Avril

Me	1
Je	2
Ve	3
Sa	4
Di	5
Lu	6
Ma	7
Me	8
Je	9
Ve	10
Sa	11
Di	12
Lu	13
Ma	14
Me	15
Je	16
Ve	17
Sa	18
Di	19
Lu	20
Ma	21
Me	22
Je	23
Ve	24
Sa	25
Di	26
Lu	27
Ma	28
Me	29
Je	30

Mai

Ve	1
Sa	2
Di	3
Lu	4
Ma	5
Me	6
Je	7
Ve	8
Sa	9
Di	10
Lu	11
Ma	12
Me	13
Je	14
Ve	15
Sa	16
Di	17
Lu	18
Ma	19
Me	20
Je	21
Ve	22
Sa	23
Di	24
Lu	25
Ma	26
Me	27
Je	28
Ve	29
Sa	30
Di	31

Juin

Lu	1
Ma	2
Me	3
Je	4
Ve	5
Sa	6
Di	7
Lu	8
Ma	9
Me	10
Je	11
Ve	12
Sa	13
Di	14
Lu	15
Ma	16
Me	17
Je	18
Ve	19
Sa	20
Di	21
Lu	22
Ma	23
Me	24
Je	25
Ve	26
Sa	27
Di	28
Lu	29
Ma	30

Juillet

Me	1
Je	2
Ve	3
Sa	4
Di	5
Lu	6
Ma	7
Me	8
Je	9
Ve	10
Sa	11
Di	12
Lu	13
Ma	14
Me	15
Je	16
Ve	17
Sa	18
Di	19
Lu	20
Ma	21
Me	22
Je	23
Ve	24
Sa	25
Di	26
Lu	27
Ma	28
Me	29
Je	30
Ve	31

Août

Sa	1
Di	2
Lu	3
Ma	4
Me	5
Je	6
Ve	7
Sa	8
Di	9
Lu	10
Ma	11
Me	12
Je	13
Ve	14
Sa	15
Di	16
Lu	17
Ma	18
Me	19
Je	20
Ve	21
Sa	22
Di	23
Lu	24
Ma	25
Me	26
Je	27
Ve	28
Sa	29
Di	30
Lu	31

Septembre

Ma	1
Je	2
Ve	3
Sa	4
Di	5
Lu	6
Ma	7
Me	8
Je	9
Ve	10
Sa	11
Di	12
Lu	13
Ma	14
Me	15
Je	16
Ve	17
Sa	18
Di	19
Lu	20
Ma	21
Me	22
Je	23
Ve	24
Sa	25
Di	26
Lu	27
Ma	28
Me	29
Je	30

Octobre

Je	1
Ve	2
Sa	3
Di	4
Lu	5
Ma	6
Me	7
Je	8
Ve	9
Sa	10
Di	11
Lu	12
Ma	13
Me	14
Je	15
Ve	16
Sa	17
Di	18
Lu	19
Ma	20
Me	21
Je	22
Ve	23
Sa	24
Di	25
Lu	26
Ma	27
Me	28
Je	29
Ve	30

Novembre

Di	1
Lu	2
Ma	3
Me	4
Je	5
Ve	6
Sa	7
Di	8
Lu	9
Ma	10
Me	11
Je	12
Ve	13
Sa	14
Di	15
Lu	16
Ma	17
Me	18
Je	19
Ve	20
Sa	21
Di	22
Lu	23
Ma	24
Me	25
Je	26
Ve	27
Sa	28
Di	29
Lu	30

Décembre

Ma	1
Me	2
Je	3
Ve	4
Sa	5
Di	6
Lu	7
Ma	8
Me	9
Je	10
Ve	11
Sa	12
Di	13
Lu	14
Ma	15
Me	16
Je	17
Ve	18
Sa	19
Di	20
Lu	21
Ma	22
Me	23
Je	24
Ve	25
Sa	26
Di	27
Lu	28
Ma	29
Me	30
Je	31

Déchèterie

39 avenue Joseph Marie Jacquard
10 100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 39 67 72
www.ccprs.fr

Fermée les jours fériés
et le lundi de Pentecôte
Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h
Mardi / Jeudi / Dimanche :
9h à 12h
Samedi : 9h à 18h



Tous les emballages se trient !

Tous les papiers se recyclent !



STOP !

LES DÉCHETS

lingettes, serviettes, tampons, ...
même « biodégradables »

CE N'EST PAS DANS

LES TOILETTES

mais dans vos poubelles



Les toilettes ne sont pas nos poubelles d'ordures ménagères !

Trop de mauvaises pratiques très problématiques qui nous coûtent cher !

Les déchets (LINGETTES, SERVIETTES ET TAMPONS HYGIÉNIQUES, COTONS-TIGES, COTONS DÉMAQUILLANTS, COUCHES ...) ne se jettent pas dans les toilettes mais

DANS LA POUBELLE D'ORDURES MENAGERES !

Le service Eau/Assainissement et la mairie constatent des dysfonctionnements sur les pompes des postes de relevage qui accueillent les eaux usées des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune.

Ces déchets sont considérés comme déchets solides et il est interdit de les jeter dans le réseau d'assainissement comme le mentionne l'article R.1331-2 du code de la santé publique.

Ils sont la cause principale de bien des problèmes constatés. Ils n'ont pas le temps de se décomposer, obstruent les canalisations et pompes de relevage et provoquent des débordements très désagréables pour vous et vos voisins raccordés sur cette pompe, **voire même la casse.**

Cette recommandation n'est pas négligeable, car le simple fait de les jeter de la mauvaise manière entraîne une série de conséquences non seulement néfastes mais très coûteuses.

Ces gestes, qui ne sont certes pas intentionnelles, sont évidemment lourds de conséquences financières sur les usagers : les déplacements et débouchages des canalisations ont un coût et ces dépenses se répercutent sur toutes les factures d'assainissement déjà très élevées. Elles ne cessent d'augmenter à cause des multiples interventions pour résoudre ces problèmes d'obstruction.

En vous remerciant pour votre compréhension et en espérant que chacun acquiert ou continue à avoir de bonnes pratiques responsables chaque jour.

↳ Maison de la Justice et du Droit



Les Maisons de la Justice et du Droit, créées par une loi de 1998, sont des liens entre la justice et le citoyen.

Placée sous l'autorité du ministère de la justice, la MJD exerce certaines missions judiciaires et concourt à la prévention de la délinquance. Elle informe les usagers sur leurs droits, aide les victimes et intervient dans la résolution amiable des litiges.

L'accueil est gratuit, anonyme et confidentiel.

Elle reçoit dans ses locaux la permanence de différents organismes :

- ADILA - Association Départementale pour l'Information et le Logement Aubois
- AT 10-51 - Association Tutélaire 10-51
- AVIM - Association d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiations Pénales
- Avocats
- CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- CDAD - Conseil Départemental de l'Accès au Droit
- Conciliateurs de justice
- Défenseur des droits
- Greffier
- Médiateurs de la République
- Notaires
- Solidarité Femmes

Quel que soit son âge, son sexe sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie, tout citoyen doit pouvoir :

- *Connaître ses droits, ses devoirs et obligations
- *Etre informé sur les moyens de les faire valoir et de les faire exécuter
- *Bénéficier des services dans les lieux accessibles à tous et être orienter vers les structures adaptées
- *Etre aidé à accomplir les démarches
- *Etre accompagné par un professionnel dans les procédures non juridictionnelle
- *Avoir recours aux consultations juridiques par des professionnels (avocat, huissiers)
- *Etre assisté pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques

N'hésitez pas à consulter les professionnels de la MJD pour tout litige (voisinage, mal-traitance ...)

Adresse de votre MJD

MJD Romilly sur seine 10100
9 rue de l'union
10105 ROMILLY SUR SEINE CEDEX
Tél : **03.25.21.67.67**
mjd-romilly-sur-seine@justice.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fermeture pendant les vacances scolaires (excepté le mois de juillet)

☛ NUMEROS UTILES :



SDDEA : dépannage du réseau d'eau potable et d'assainissement 7/7 :

Tél : **03 25 79 00 00**



ENEDIS : en cas de coupure de courant **Tél 09.72.67 50.10**

Ou Application mobile : Enedis à mes côtés



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche composez le **3237**



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00
13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	Fermé	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30

RAPPEL :

NOUVELLES MODALITES DE LECTURE DU BULLETIN MUNICIPAL

Pour des raisons écologiques et économiques, les bulletins ne sont plus distribués dans leur version intégrale dans les boîtes aux lettres. Seule la première de couverture est distribuée pour vous prévenir de sa parution.

Vous pouvez alors les consulter :

- ☛ Soit sur le site internet de la commune : www.parslesromilly.fr
- ☛ Soit sur l'application (MAELIS à télécharger)
- ☛ Soit en le retirant directement à la mairie

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, ils vous seront remis dans votre boîte aux lettres sur simple demande.

COUPON-REPONSE (facultatif)



Cérémonie des Vœux

le vendredi 30 janvier 2026 à 18 H 30
à la Salle des fêtes

Bulletin d'inscription à la Cérémonie des Vœux

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le 26 janvier 2026**
ou réponse par mail : **ville.parslesromilly@orange.fr**
ou par téléphone : **03.25.24.85.15**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Nombre d'adulte(s) :

Nombre d'enfant(s) :

XX-----